

- **VILLE de VALOGNES** -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 3 JUIN 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le TROIS du mois de JUIN, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,
Adjoints au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Sylvie BÉCHET, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Didier GOUJON, Mme Ghislaine DENNEBOUY, M. Edouard ROULLAND, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Christine GENTELET,** Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Nicole HAMEL), **M. Jean-Louis VALENTIN,** Conseiller Municipal (pouvoir à M. Christian LAMOTTE), **M. Damien FORTIN,** Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Ghislaine DENNEBOUY), **M. Rémi BESSELIÈVRE,** Conseiller Municipal (pouvoir à M. Didier GOUJON), **Mme Ghyslaine LE LANCHON,** Conseillère Municipale (pouvoir à M. Philippe LETENNEUR), **M. Jean LENOBLE,** Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Anne-Marie MOUCHEL).

M. Edouard ROULLAND a été élu Secrétaire.

Date de convocation : 27/05/2013
Date d'affichage : 27/05/2013
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 23
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 3 juin 2013 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Attribution de subventions municipales au titre de l'exercice 2013.

Sur avis du groupe de travail réuni le 23 avril et après examen par sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration Générale, réunie le 27 mai 2013, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** des subventions aux Organismes et Associations ayant formulé une demande ou sollicité leur renouvellement.

Tableau affiché
dans le hall

Ont quitté la salle au moment du vote des subventions suivantes :

- * OGEC : Mme Patricia THOMAS
- * Valognes Commerces : Mme Sylvie BÉCHET
- * Comice agricole : M. Edouard ROULLAND
- * Valognes Familles : Mme Anne-Marie MOUCHEL
- * Enfantscène : M. Christian LAMOTTE

2. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration générale, réunie le 27 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- la modification du tableau des emplois communaux,
- le renouvellement de contrats de travail,
- la modification de la durée hebdomadaire de travail de Personnel à temps non complet,
- l'adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

3. Espace d'Activités Économiques secteur de Prémèsnil - Modification du siège social de l'acquéreur d'une parcelle de terrain.

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une parcelle de terrain cadastrée section ZD n°188 d'une superficie de 2.706 m² située Espace d'Activités Économiques secteur de Prémèsnil à la SCI 2LM sise Le Foyer à Rocheville.

Le siège social de cette SCI se situant désormais à Valognes, 5 chasse de la Blancherie, il convient de modifier en conséquence cette délibération.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration générale, réunie le 27 mai 2013, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession de ladite parcelle à la SCI 2LM dont le siège social se situe à Valognes - 5 chasse de la Blancherie, en remplacement de Rocheville - Le Foyer.

4. **Elargissement du chemin de la Chesnée - Acquisition d'une parcelle de terrain.**

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 23 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition, pour l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 195 m², cadastrée section AR 109 appartenant aux copropriétaires de la Résidence des Lys, pour permettre l'élargissement du chemin rural dit de la Chesnée.

5. **Lotissement « La Clé des Champs » - Rétrocession des VRD.**

Suite à l'autorisation délivrée en janvier 2007 à la SARL POSÉIDON, de lotir un terrain sis au lieudit « La Clé des Champs », l'Association Syndicale Libre de ce lotissement a proposé la rétrocession à la Ville, des VRD, moyennant l'euro symbolique.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 23 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ACCEPTE** pour l'euro symbolique, la rétrocession des VRD du lotissement « La Clé des Champs ».

6. **Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage - Acquisition d'une parcelle de terrain sise route de Saint-Sauveur.**

Suite à différentes réunions relatives à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage, il y a lieu de modifier son lieu d'implantation initialement prévu à l'emplacement réservé n°13 du PLU situé à Arpentigny, celui-ci ne correspondant plus à la réglementation actuelle.

Un nouvel emplacement a été retenu sur un terrain d'une superficie de 9.080 m², cadastré section ZM n°4 « Le Petit Hamel » sis à l'angle de la RD n°2 et de la bretelle de sortie de la RN 13 en venant de Cherbourg, appartenant à la Société COBEVAL.

Après examen par sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 23 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** l'acquisition, pour la somme de 9.500 €, de cette parcelle de terrain, nécessaire à la nouvelle implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

7. Aménagement d'un giratoire Boulevard Félix Buhot - Acquisition d'une bande de terrain.

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire Boulevard Félix Buhot avec le carrefour formé par la rue Neuve et la voie desservant le gymnase Félix Buhot, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 50 à 100 m² environ, à prélever dans les parcelles cadastrées section AN 283, 565 et 566 appartenant à CARREFOUR PROPERTY France sise à Mondeville.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme réunie le 23 mars 2013, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à cette acquisition sur la base de 60 € le m², conformément à l'avis de France Domaine.

8. Ecole Municipale de Musique - Présentation de la saison musicale 2013-2014.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, consultée le 6 mai 2013, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la programmation de la Saison musicale 2013-2014 de l'Ecole Municipale de Musique
- **Et AUTORISE** la passation des contrats et conventions avec les différents intervenants.

9. Ecole Municipale de Musique, Garderie Périscolaire, Restauration scolaire - Modification des règlements.

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'école municipale de musique, quelques modifications au règlement intérieur sont envisagées, notamment en ce qui concerne la durée des disciplines, la durée de location d'instruments et les classes d'orchestre.

Concernant la restauration scolaire et la garderie périscolaire, la Ville s'étant prononcée favorablement pour une mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2013, il convient de modifier leur règlement : regroupement des temps de garderie périscolaire et des Temps d'Accueil Périscolaire en « Accueil Périscolaire », changement dans les horaires de la GPS et fonctionnement des T.A.P., fourniture par les parents d'une fiche sanitaire de liaison de l'enfant, pour la restauration.

Après examen par sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, consultée le 6 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la modification des règlements applicables aux élèves de l'École Municipale de Musique et aux élèves fréquentant les Services Municipaux d'Accueil périscolaire et de Restauration scolaire, pour une application à compter de la rentrée 2013-2014.

10. Mise à disposition de salles à l'École Municipale de Musique – Renouvellement des conventions avec les Associations « La Valmontaise » et « Les Concerts en Valognais ».

Après examen par sa Commission Enseignement – Éducation – Aide à la réussite scolaire, consultée le 6 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** au renouvellement pour une durée d'une année, des conventions de mise à disposition à titre gracieux de salles de l'École Municipale de Musique aux Associations suivantes :

- « La Valmontaise » pour des répétitions de chant durant l'année scolaire 2013-2014
- « Les Concerts en Valognais » pour la participation de cette association à la Saison musicale de l'école par des actions pédagogiques auprès des scolaires, l'École Municipale de Musique apportant en retour son soutien au festival d'été de cette association.

11. Accueil périscolaire – Passation d'une convention avec l'Association « Lire et faire lire ».

Après examen par sa Commission Enseignement – Éducation – Aide à la réussite scolaire, consultée le 6 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention avec l'association « Lire et Faire lire dans la Manche » pour la mise en place d'ateliers de lecture en garderie périscolaire à l'École Alexis de Tocqueville pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2013, moyennant une somme forfaitaire de 40 € par bénévole.

12. Actions en faveur de la jeunesse -

Passation d'un contrat d'emprunt avec l'artothèque de Cherbourg-Octeville pour le prêt d'œuvres.

Dans le cadre de la mise en place d'actions en faveur de la jeunesse au sein de l'Hôtel-Dieu, à savoir, la création du Point Information Jeunesse, le réaménagement du bureau des animateurs et l'aménagement d'espaces dédiés aux jeunes, un abonnement au service de prêt d'œuvres de l'Artothèque de Cherbourg-Octeville est envisagé, permettant de sensibiliser à l'art les jeunes fréquentant la structure.

L'adhésion, dont le montant s'élève à 57 € par an, permet d'emprunter six œuvres tous les deux mois sur une période d'une année.

Après examen par sa Commission Jeunesse – Vie associative – Temps Libre, réunie le 15 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation d'un contrat d'emprunt avec l'artothèque de Cherbourg-Octeville.

Opération « Été Jeunes 2013 » - Passation d'une convention avec la SCOP « Le Hangar à Prod ».

Sur avis de sa Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative réunie le 15 mai 2013, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention avec la SCOP « Le Hangar à Prod » de Tourlaville, pour l'organisation d'un atelier de danse hip-hop dans le cadre de l'opération Été Jeunes 2013, programmé du 8 au 12 juillet pour 12 jeunes âgés de 12 à 17 ans, dans la petite salle du Château - Coût global : 526,24 € TTC.

13. Accueil Collectif de Mineurs - Modification du règlement intérieur.

Par décision municipale, il a été choisi d'appliquer la réforme sur l'aménagement des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013-2014 et de passer à la semaine de quatre jours et demi avec école le mercredi matin. L'Accueil Collectif de Mineurs fonctionnant actuellement le mercredi toute la journée, il convient d'en modifier son règlement.

Sur avis favorable de sa Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative réunie le 15 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **MODIFIE** en conséquence le règlement intérieur de l'ACM régissant les activités organisées dans le cadre des Mercredis-Loisirs et des Petites vacances scolaires.

14. Renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte pour le Centre aquatique des Communautés de communes de Carentan et Sainte-Mère Eglise.

Suite à la fermeture de la piscine municipale en mai 2011, le Conseil Municipal a autorisé par délibération du 30 mai 2011 la passation d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte pour le centre aquatique des Communautés de Communes de Carentan et Sainte-Mère-Église, afin de permettre aux usagers de la piscine de Valognes de bénéficier des services de l'Aquadick de Carentan, aux tarifs consentis aux habitants de ces deux communautés de communes.

Après examen par sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Évènementiel, consultée le 13 mai 2013, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** au renouvellement de cette convention, pour une nouvelle durée de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 2013.

15. Mise en place de navettes par car « plage » et « piscine » durant les vacances estivales 2013.

Depuis 1999, une navette gratuite par car « plage » a été mise à disposition des habitants de Valognes et Bricquebec durant la période estivale, leur permettant de se rendre sur les plages de Barneville-Carteret.

Par ailleurs, depuis la fermeture en 2011 de la piscine municipale, une navette gratuite par car Valognes/Carentan a également été mise à disposition des Valognais pour leur permettre de se rendre à l'Aquadick durant la période estivale.

Sur avis favorables de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Évènementiel réunie le 13 mai et de sa Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative réunie le 15 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **RENOUVELLE** la mise en place de navettes « plage » et « piscine » pour la période du 9 juillet au 31 août 2013.

16. Mise à disposition des équipements sportifs municipaux - Passation de conventions.

Après examen par sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Évènementiel réunie le 13 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE**, comme chaque année, la passation des conventions d'utilisation des équipements sportifs municipaux, à titre gratuit, avec les associations relevant de la loi 1901 qui en font la demande, et avec les établissements scolaires du second degré et la collectivité de rattachement (Conseil Général pour les collèges et Conseil Régional pour le lycée).

17. Création d'une régie d'avance pour les frais de déplacement.

La SNCF n'acceptant plus les règlements par mandats administratifs, après examen par sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration générale, réunie le 27 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la création d'une régie d'avance pour régler les dépenses liées aux déplacements et missions, avec comme moyen de paiement une carte bleue.

18. Immeuble affecté à la Brigade Motorisée de Valognes - révision triennale du loyer.

Par bail renouvelé en dernier lieu le 1^{er} juillet 2009, la Ville loue à l'État des bâtiments communaux situés avenue du Quesnay, affectés à la Brigade Motorisée de Valognes, pour lesquels le prix du loyer est révisable triennalement, selon l'estimation de France Domaine.

Après examen par sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration générale et de sa Commission Action sociale, santé, handicap, famille, logement, consultées le 27 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la révision triennale du loyer de l'immeuble affecté à la Brigade Motorisée de Valognes, à compter du 1^{er} juillet 2012, le montant annuel étant fixé à 174.800 €.

19. Mise à disposition d'un local à l'Association IPC 50 - Renouvellement de la convention.

Après examen par sa Commission Action sociale, santé, handicap, famille, logement, réunie le 27 mai 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un bureau situé à l'EVEILS (10 rue Binguet) à l'association IPC 50, pour un an à compter du 1^{er} juin 2013.

20. Implantation d'un poteau d'incendie route de la Bergerie - Passation d'une convention de financement avec la Société MECAGEST.

Dans le cadre des travaux d'extension des bâtiments de la Société MECAGEST sise ZA d'Armanville et du réaménagement de son site industriel, il est nécessaire d'établir une convention afin de définir les modalités de participation financière pour l'implantation d'un poteau d'incendie.

Après examen par sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 23 mai 2013, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention, correspondant à la participation financière de la Société MECAGEST, d'un montant de 4.964,84 € TTC.

21. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement - Exercice 2012.

Conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et à son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995, les Conseillers Municipaux **PRENNENT ACTE** du rapport annuel 2012 relatif d'une part, au prix et à la qualité de l'Eau Potable, et d'autre part, au Service public de l'Assainissement.

Valognes, le 4 juin 2013

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN